

BELGIQUE · BELGIË

P.P. — P.B.
Bruxelles X
BC 5181

Un pas vers un développement durable?

DEUXIÈME RAPPORT FÉDÉRAL
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2002



Vous souhaitez en savoir plus?

Surfez sur www.plan.be/fr/theme/sustdev

ou renvoyez le bon de commande à:

Bureau fédéral du Plan, Secrétariat Task Force Développement durable,
Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles. Fax 02 507 74 86.



B O N D E C O M M A N D E

NOM

PRÉNOM

ORGANISATION

RUE

NUMÉRO

CODE POSTAL

LOCALITÉ

Je commande le deuxième rapport fédéral sur le développement durable
 la synthèse du rapport

Le Bureau fédéral du Plan peut utiliser ces données pour me tenir au courant d'activités liées au développement durable.

(Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, ces données peuvent être consultées et, le cas échéant, corrigées.)

De la réflexion à l'action

Un air pur, une alimentation suffisante, un toit, des possibilités de formation

sont quelques-uns des besoins vitaux de l'être humain, quel que soit l'endroit de la planète où il vit. Pour satisfaire ces besoins, tout le monde a un rôle à jouer, y compris les pouvoirs publics. Notre effort ne doit cependant pas se limiter aux générations actuelles, il doit aussi garantir une vie saine et confortable à celles qui nous suivront.

3

Le développement durable est de plus en plus à l'ordre du jour. Que ce soit lors des grandes conférences internationales de Rio et de Johannesburg ou dans la vie quotidienne des individus, l'idée se concrétise peu à peu. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir...

Le deuxième *Rapport fédéral sur le développement durable* est une étape sur ce chemin. Il remplit les trois missions que lui assigne la loi du 5 mai 1997 sur le développement durable:

- 1 | dégager des informations sur la situation d'hier et d'aujourd'hui;
- 2 | dresser un bilan de la politique fédérale;
- 3 | aider les décideurs à élaborer des réponses pour l'avenir.

À cette fin, le rapport aborde dix questions de développement à propos desquelles les autorités fédérales sont compétentes.

Cette brochure esquisse les lignes de force du rapport et présente la notion de développement durable. Si vous souhaitez approfondir le sujet ou vous inspirer de la méthode, vous pouvez demander le rapport complet ou son résumé au moyen du bon de commande ci-joint. Vous pouvez aussi visiter le site www.plan.be/fr/theme/sustdev.

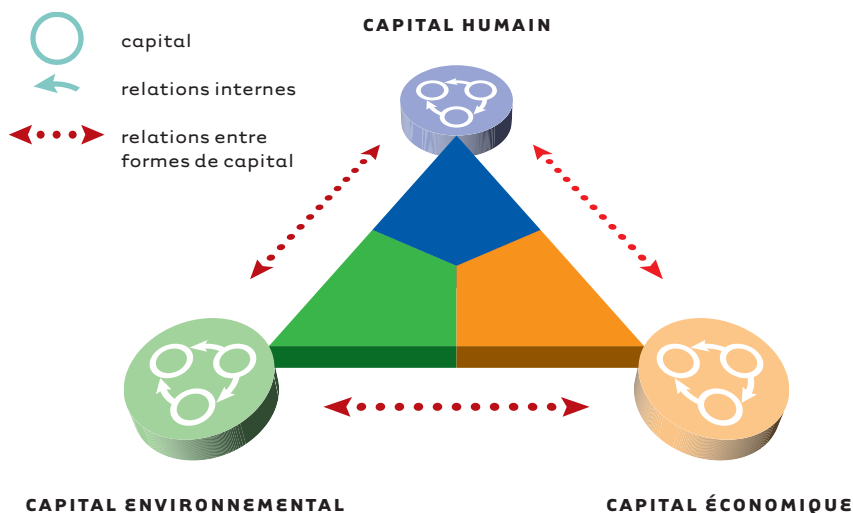
Repenser

Un développement durable signifie concrètement: répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre les perspectives des générations futures. Il pose des défis importants: répondre aux besoins de tous les êtres humains (en commençant par les moins favorisés), assurer une répartition équitable des ressources naturelles et des moyens financiers dans le monde, respecter l'environnement, instaurer davantage de justice sociale, etc. Et cela tout en veillant à ce que tous ceux qui vivront après nous aient au moins autant de possibilités que nous.

4

Un développement durable recherche des solutions aux problèmes de la société et vise à instaurer un usage plus équilibré des trois formes de capital dont la société dispose:

- ✱ le **capital humain**: la santé, les connaissances, la formation, la culture, etc.;
- ✱ le **capital environnemental**: les ressources naturelles, la qualité de l'environnement, etc.;
- ✱ le **capital économique**: les machines, les bâtiments, les moyens financiers, etc.



le développement



5

Ensemble, ces capitaux constituent la richesse et le potentiel de développement de la société. Ils sont interdépendants dans la mesure où toute modification qui intervient dans l'un de ces domaines se répercute sur les deux autres. Une amélioration du confort matériel, par exemple, peut parfois entraîner un accroissement de la pollution. Les solutions que nous recherchons devront donc avoir un effet positif sur les trois types de capitaux et aux niveaux local, national et mondial. La manière dont une société oriente son développement dépend largement de son **capital institutionnel** (les lois, les structures, l'accès à la justice, etc.). Les pouvoirs publics sont donc responsables de la politique de développement durable.

Cinq principes donnent la direction à suivre pour aller vers un développement durable:

- ❁ la **responsabilité mondiale** de tous et particulièrement des pays riches;
- ❁ la **double équité**, au sein de la génération d'aujourd'hui et entre celle-ci et celles de demain;
- ❁ l'**intégration** des composantes économique, sociale et environnementale du développement;
- ❁ la **précaution** contre les risques majeurs et la nécessité de mesures préventives;
- ❁ la **participation** des citoyens.



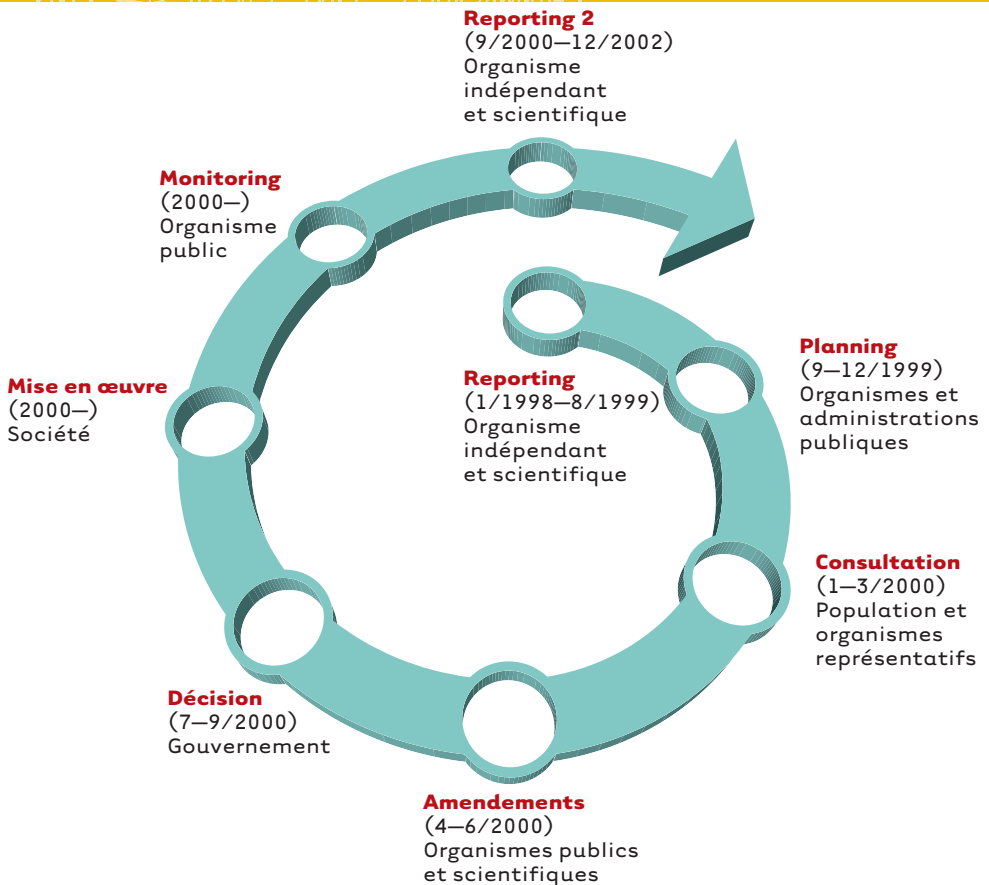
Ce que fait

6

La Belgique est-elle sur la voie d'un développement durable? Pour tenter de répondre à cette question difficile, la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan analyse la situation dans notre pays. Que faisons-nous en la matière? Que pouvons-nous faire mieux et pour quoi? Quelles mesures le gouvernement fédéral doit-il prendre? La Task Force réunit toutes ces questions et leurs réponses dans un rapport destiné au monde politique, aux administrations, aux médias, aux organisations sociales, aux conseils consultatifs, etc. Le gouvernement fédéral, sur ces bases, et après consultation de la population, définit sa politique dans son *Plan fédéral de développement durable*.

La loi belge de 1997 détermine un **cycle d'apprentissage** pour améliorer la politique fédérale en matière de développement durable. Son principe de base est que l'évaluation des politiques sert à la rédaction du plan suivant, qui fera à son tour l'objet d'une évaluation, et ainsi de suite. Le premier rapport, de 1999, a ainsi évalué la politique menée de 1992 à 1998, tandis que le deuxième analyse la période 1998-2001 sur la base de dix questions de développement, selon une approche originale qui tient compte de la situation actuelle, de la politique menée et des perspectives d'avenir.

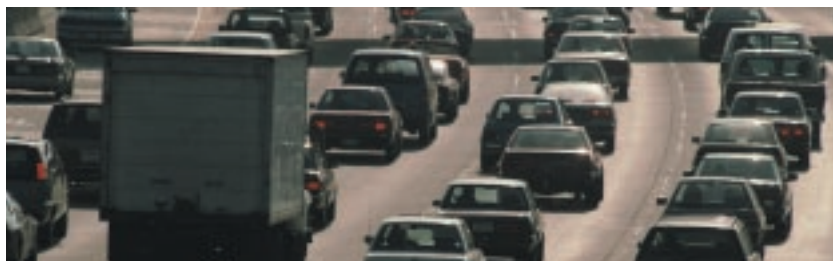
la Belgique



Dix questions

Les thèmes habituellement liés au développement durable sont l'environnement, les générations futures, les changements climatiques, les espèces en voie de disparition, etc. Mais la production d'énergie, la santé ou encore le bien-être au travail sont aussi à prendre en considération pour savoir si la Belgique est sur la bonne voie. À cet effet, le rapport étudie dix questions.

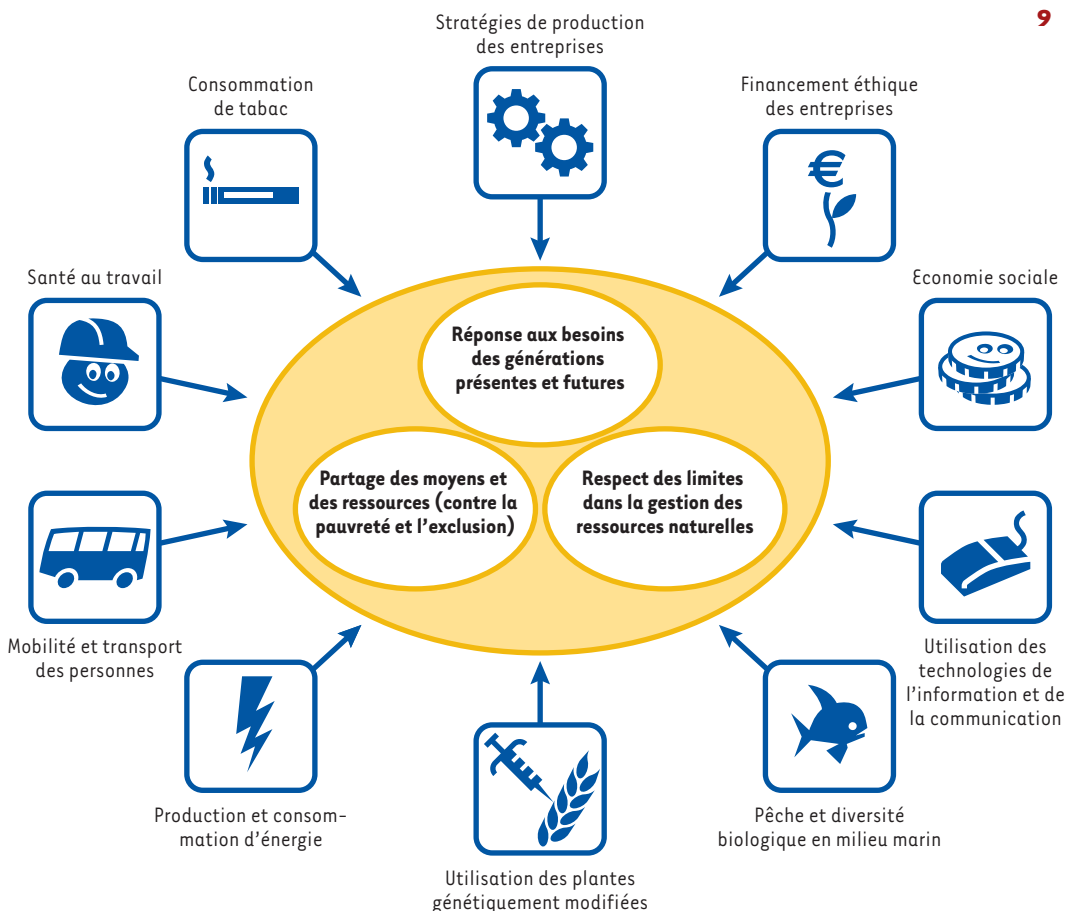
8



de développement

habituellement liés
ment durable

9



Mesurer pour connaître

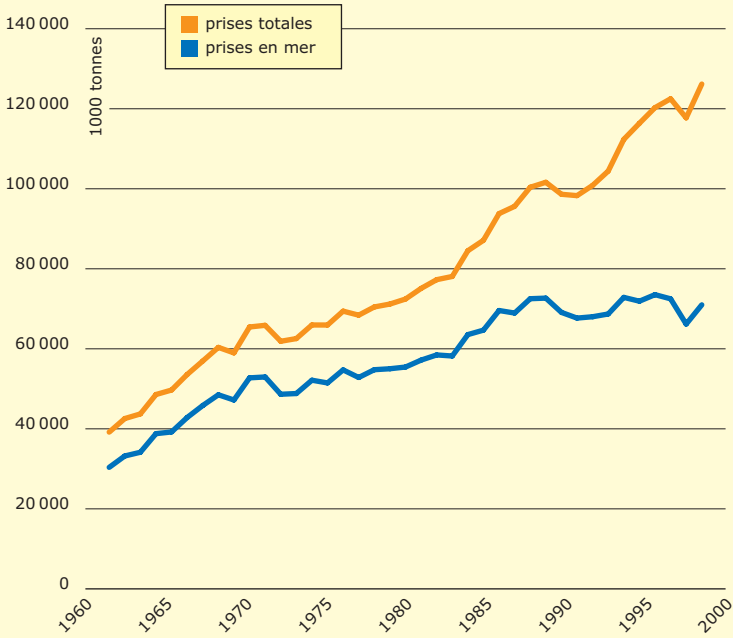


Il n'existe ni réponses définitives à ces dix questions, ni solutions toutes faites. Un développement durable est en effet une interaction complexe entre des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Le rapport décrit, analyse et évalue la situation actuelle (jusqu'à la fin 2001) ainsi que les grandes tendances au moyen de plus de soixante indicateurs, fournissant des informations synthétiques et chiffrées pour les dix questions traitées.

Prenons un exemple:

- ➔ Depuis la fin des années 80, les prises mondiales de poisson en mer plafonnent à environ 70 millions de tonnes par an. La pression de la pêche influence la situation de nos ressources naturelles, la surpêche nuisant à la biodiversité marine. L'espace entre les deux courbes du graphique représente les prises de poisson en eau douce et la production de poisson venant de l'aquaculture. L'augmentation actuelle de la production de poisson est due à l'aquaculture. Est-ce une solution?

Prises mondiales de poisson en mer et aquaculture, 1961–1999



SOURCE FAO-FAOSTAT - Fisheries data - <http://www.fao.org>



Bilan de la politique

12



fédérale

Quelles sont les mesures prises par le gouvernement fédéral en faveur d'un développement durable? La politique se limite-t-elle à des déclarations d'intention ou contient-elle des initiatives concrètes? Le rapport évalue l'application des cinq principes à la politique menée entre 1998 et 2001 de trois manières:

13

- ✿ en comparant les notes politiques publiées chaque année par le gouvernement;
- ✿ en étudiant les objectifs de la politique pour les dix questions mentionnées;
- ✿ en analysant onze études de cas qui reflètent des décisions politiques prises par rapport à ces dix questions.

Les enseignements de cette évaluation sont, essentiellement, les suivants:

- ✿ la dimension Nord-Sud des politiques analysées ne fait pas l'objet d'une attention suffisante;
- ✿ trop souvent les politiques ne s'inscrivent pas explicitement dans une vision à long terme;
- ✿ la composante environnementale prend de l'importance;
- ✿ la culture de l'étude préalable des risques n'est pas suffisamment développée;
- ✿ les groupes sociaux sont régulièrement consultés.

Visions d'avenir

14

Devons-nous puiser dans notre capital économique, humain ou environnemental pour mettre en œuvre un développement durable? Si oui, dans lesquels et comment? Les idées des citoyens et des groupes sociaux diffèrent. Le rapport en a tiré trois visions du monde. Sur cette base, il propose trois scénarios qui peuvent servir de fil conducteur à la politique à mener et, plus concrètement, à la rédaction du deuxième *Plan fédéral de développement durable*.

Les trois visions du monde sont les suivantes:

1 | Utiliser

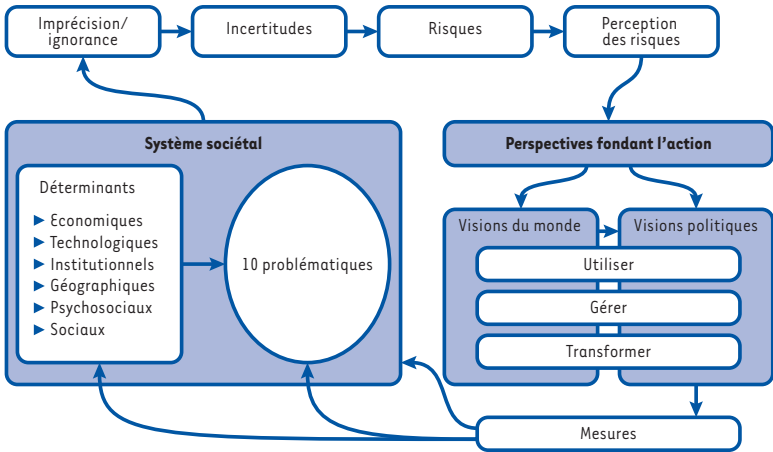
L'accent est mis sur la croissance du capital économique pour pouvoir investir dans le capital humain et le capital environnemental.

2 | Gérer

L'accent est mis sur la qualité du capital économique, de façon à réduire la pression sur le capital humain et le capital environnemental.

3 | Transformer

L'accent est mis sur l'augmentation du capital humain et du capital environnemental, même si cela entraîne des coûts pour le capital économique.



Mieux faire... mais comment?

16

La politique fédérale

La politique fédérale va-t-elle dans la direction d'un développement durable? Où des correctifs doivent-ils être apportés et, surtout, de quelle manière? Le premier rapport (1999) épinglait déjà certains points faibles. Le deuxième complète ces conclusions, en leur donnant une tournure plus concrète. Alors que le texte de 1999 mettait l'accent sur l'application des cinq principes, le deuxième s'attache surtout à l'étude des processus politiques, en se concentrant sur les questions de développement et les études de cas. Cette approche originale, plus pragmatique, est aussi applicable à d'autres enjeux du développement durable. Elle donne à ce rapport une plus grande valeur opérationnelle. Elle apporte aussi des informations qui seront utiles lors de la consultation de la population au sujet du prochain *Plan fédéral de développement durable*.



Cette brochure est une publication du

Bureau fédéral du Plan
avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles
tél. 02 507 73 11
www.plan.be

Editeur responsable:
Henri Bogaert

Dépôt légal:
D/2002/7433/31

Conception et réalisation:
Aanzet/Making Magazines – Gand

Photographie:
Imagesource, PhotoDisc, IBGE-BIM

Impression:
Service public fédéral Économie,
P.M.É., Classes moyennes et Énergie